LE QUESTIONNAIRE

INFORMATIONS GENERALES	
Nom de la commune :	
Nom du projet :	
Validé par la Municipalité dans la séance du : Ajoutez la date (JJ-MM-AAAA)	
Coordonnées moyennes :	
Numéro(s) de parcelle(s) principale(s) :	
Planification(s) directrice(s) en vigueur sur le périmètre de projet : Ajoutez la date d'approbation (JJ-MM-AAAA)	
Plan(s) d'affectation en vigueur sur le périmètre de projet : Ajoutez la date d'approbation (JJ-MM-AAAA)	
Zone(s) d'affectation en vigueur :	
PERSONNE DE CONTACT À LA COMMUNE	
Nom et prénom :	
Fonction:	
Téléphone :	
Adresse électronique :	
Mandataire(s) (facultatif):	

PROJET DE PLANIFICATION

Description sommaire :

(Toutes informations utiles pour comprendre le projet : son but, sa surface, l'affectation envisagée, etc.)

Date:

(JJ-MM-AAAA)

Annexe(s):

Liste des questions

REMARQUES:

Commune

Réservé SDT

	•)
	rv	٦
	ш	
u		_

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

	Le projet est-il régi par un plan directeur régional, intercommunal, communal ou localisé en vigueur ?	
2	Le projet est-il régi par un plan d'affectation entré en vigueur depuis moins de 15 ans ?	
3	Le projet a-t-il une influence sur le dimensionnement de la zone d'habitation et mixte ?	
4	Le projet se situe-t-il à l'intérieur du territoire urbanisé communal, entièrement ou en partie ?	
5	Les terrains en zone à bâtir compris dans le périmètre du projet sont-ils entièrement équipés ?	
6	Le projet nécessite-il des mesures favorisant et garantissant la disponibilité des terrains à bâtir ?	
7	Le projet est-il concerné par des terrains bénéficiant d'une plus-value ?	
8	Le projet nécessite-t-il la mise en place d'une stratégie d'information et/ou d'une démarche participative ?	



AFFECTATION

9	Le projet prévoit-il de la zone à bâtir, au sens de l'article 15 LAT ?	
10	Le projet prévoit-il de la zone agricole, au sens de l'article 16 LAT ?	
11	Le projet prévoit-il de la zone à protéger, au sens de l'article 17 LAT ?	
12	Le projet prévoit-il d'autres zones, au sens de l'article 18 LAT ?	
13	Le projet prévoit-il de la zone réservée ?	
14	Le projet prévoit-il ou supprime-t-il une zone d'activités ?	
15	Le projet comprend-il une zone d'installations (para-)publiques ?	
16	Le projet empiète-t-il sur des surfaces d'assolement ?	



17	Le projet prévoit-il une installation à forte fréquentation ?	
18	Le projet nécessite-t-il la création de nouvelles voies d'accès ou la modification de celles existantes ?	
19	Le projet génère-il du stationnement (véhicules à moteur et vélos) ?	
20	Le projet engendre-t-il une augmentation de la charge de trafic ?	
21	Le projet contient-il ou jouxte-t-il une ligne de transports publics (avec ligne de contact aérienne), une installation ferroviaire ou une autoroute ?	
	PATRIMOINE CULTUREL	
22	Le projet contient-il des éléments paysagers inscrits à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale ou à l'Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites ?	
23	Le projet figure-t-il dans l'Inventaire des sites construits à protéger, entièrement ou en partie ?	
24	Le projet ou ses environs contiennent-ils des objets inscrits au recensement architectural ?	

25	Le projet est-il concerné par un objet inscrit à l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse ?	
26	Le projet touche-t-il une région archéologique ?	
27		
27	Le projet est-il concerné par un parc ou un jardin à valeur patrimoniale ?	
	PATRIMOINE NATUREL	
28	Le projet est-il concerné par la présence d'un milieu ou élément naturel répertorié dans un inventaire fédéral, un inventaire cantonal ou un arrêté / une décision de classement cantonal en lien avec la protection du patrimoine naturel ?	
29	Le projet fait-il partie d'un périmètre de parc naturel régional ou d'un parc naturel périurbain ?	
30	Le projet contient-il un territoire d'intérêt biologique prioritaire ou supérieur ou une liaison biologique du réseau écologique cantonal ?	
31	Le projet comprend-il des arbres, cordons boisés, boqueteaux et haies vives protégés au niveau communal ?	
32	Y a-t-il un groupe d'arbres et arbustes forestiers compris dans ou à proximité (env. 10 m) du périmètre de projet qui pourrait être considéré comme forêt ?	



PROTECTION DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

34	Le projet est-il soumis à une étude d'impact sur l'environnement ?	
35	Le projet est-il soumis à des mesures énergétiques ?	
36	Le projet prévoit-il des installations ou infrastructures susceptibles de provoquer des atteintes à la qualité de l'air ?	
37	Le projet se situe-t-il dans un secteur répertorié dans un cadastre d'exposition au bruit ?	
38	Le projet prévoit-il des installations ou infrastructures générant une augmentation du bruit, y compris par une augmentation du trafic routier ?	
39	Le projet est-il soumis à un risque d'accident majeur ?	
40	Le projet se situe-t-il à proximité d'une source de rayonnement non ionisant ?	

41	Le projet nécessite-il des mesures de gestion des eaux météoriques ?	
	,	
42	Le projet se situe-t-il dans un secteur de protection des eaux souterraines menacées ?	
43	Le projet est-il bordé ou traversé par un cours d'eau ou une étendue d'eau ?	
44	Le projet est-il concerné par des dangers naturels ?	
	Remarques	